

Compte rendu

Commission Formation et Vie Universitaire

Jeudi 23 janvier 2025

1. Informations générales

Stéphanie Carrez, vice-présidente formation débute la présentation des points d'informations générales en abordant les dispositifs de formation et d'accompagnement des étudiants, notamment les ateliers "Clés de la réussite" et les services proposés par la MOIP (Maison d'Orientation et d'Insertion Professionnelle).

Les ateliers "Clé de la réussite" sont ouverts à une vingtaine d'étudiants par session, sur inscription via la plateforme Célène. Ils sont organisés en présentiel sur différents sites, mais également sous forme de cours ouverts à distance. Ils couvrent diverses thématiques telles que la prise de notes, la gestion du stress, la préparation aux examens, et l'organisation du travail de groupe. Une baisse de participation a été observée, il est donc important d'améliorer la communication autour de ces ateliers pour augmenter la participation.

Caroline Renoux, responsable de la Maison de l'orientation et de l'insertion professionnelle (MOIP) présente les différentes missions de son service axées sur plusieurs niveaux :

- l'orientation avec la gestion de la plateforme Parcoursup, conseils individualisés, et organisation de salons d'orientation.
- l'insertion professionnelle avec la mise en place d'ateliers sur la rédaction de CV, lettres de motivation, et préparation aux entretiens. Des ateliers spécifiques pour les niveaux licence, master et doctorat sont proposés.
- l'entrepreneuriat et la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre avec les dispositifs Pépite Centre Val de Loire, un concours comme Créacampus et des séminaires pour doctorants et doctorantes.
- la plateforme RPRO propose des offres de stage et d'emploi qualifié, ainsi que des conseils en techniques de recherche d'emploi.
- la publication d'événements et d'ateliers tout au long de l'année.

Les prochaines actions à mettre en place visent le renforcement de la communication auprès des étudiants et étudiantes sur les dispositifs existants et des équipes enseignantes pour des interventions dans leurs filières.

Une organisation de sessions d'information et de coaching sur Parcoursup et Mon Master est également prévue.

Marion Barratault-Gallais, responsable du pôle enquêtes et qualité des formations au centre d'accompagnement à la pédagogie pour les enseignants (CAPE) de la Direction de la formation, présente ensuite une enquête lancée le mardi 21 janvier. Elle vise à analyser les pratiques de travail universitaire des étudiantes et étudiants.

L'objectif de cette enquête est de mieux comprendre comment les étudiantes et étudiants organisent et vivent leur apprentissage au quotidien. Cela permettra de récolter des informations sur la diversité des pratiques actuelles de révision et de travail et d'identifier les accompagnements qui pourraient être bénéfiques pour les étudiantes et les étudiants.

Les étudiantes et étudiants sont invités à répondre à l'enquête par mail (@etu.univ-tours.fr) à partir du 21 janvier et jusqu'au 10 février 2025. Ils peuvent aussi scanner le QR Code présent sur les affiches



présentes sur les différents sites ou cliquer sur le lien suivant. Leur numéro étudiant leur sera alors demandé sur la page d'accueil du questionnaire :

https://www.sphinx.univ-tours.fr/SurveyServer/s/ove/ManiereEtude/formulaireme_qrcode.htm

Puis un rappel a été fait concernant l'importance de mettre en place des conseils de perfectionnement. Ces conseils sont essentiels pour l'organisation et l'amélioration continue des formations. Le haut conseil de l'évaluation et de la recherche de l'enseignement supérieur (HCERES) avait souligné dans son rapport la nécessité de constituer ces conseils dans toutes les universités. Un compte rendu devra être archivé et centralisé par les composantes.

En outre, lors de la mise en place de la nouvelle offre de formation, il a été décidé que toutes les demandes de modification de maquettes doivent être discutées en conseil de perfectionnement avant d'être soumises aux instances décisionnelles, il est donc important de planifier ces conseils en amont pour intégrer les modifications de maquettes dans les délais requis.

Afin de faciliter cette mise en œuvre, une proposition est faite de séparer les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des modifications des maquettes, ces dernières nécessitant une mise à disposition plus en amont pour permettre l'interopérabilité entre les logiciels d'emploi du temps (ADE) et de gestion des heures d'enseignement (SAGHE).

Pour cette année universitaire, l'adoption des modifications de maquettes et M3C aura lieu en juin avec une session possible en septembre pour les M3C. Il est souligné que les changements doivent se faire à coût constant.

A partir de l'année universitaire 2025-2026, les demandes de modifications de maquette seront examinées en mars ; les demandes de modifications de M3C seront étudiées selon le calendrier habituel.

2. Pédagogie

2.1. Master : capacité offerte limitée (COL) 2025-2026

La plate-forme Monmaster.gouv.fr concerne uniquement les candidatures en master 1ère année.

Lors de la CFVU du 10 octobre 2025, ont été votés les :

- > Capacités d'accueil limitées (CAL) = capacité d'accueil au niveau de la mention tous publics confondus (candidats mon master, redoublants, étudiant internationaux)
- > Attendus pour l'entrée en M1
- > Modalités de traitement des candidatures
- > Critères d'examen des candidatures

Ces informations seront affichées sur Monmaster à partir du 3 février 2025. Pour la campagne 2025, l'affichage ne se fera plus, comme les années précédentes, au niveau des mentions mais des formations candidatables (mention, parcours, parcours selon modalités d'enseignement FI/FA). Cela permettra aux candidats de prendre connaissance des informations détaillées en amont de la période de candidature.

Après le vote des CAL en octobre, il est nécessaire de voter les capacités offertes limitées (COL).

Ces capacités correspondent au nombre de places ouvertes aux candidatures en master 1ère année sur la plate-forme monmaster.gouv.fr. Il est rappelé que les CAL sont les capacités de référence en cas de recours des étudiants. Il est donc essentiel de respecter ces capacités.

Le paramétrage des formations candidatables doit être finalisé le 23 janvier. Cette année, le ministère a programmé une période de contrôle de la saisie des établissements de fin janvier à début février. Pendant cette période, il est possible que l'université soit contactée par le ministère pour apporter des corrections sur certaines des demandes faites aux candidats.

Exemple : moyenne numérique obligatoire au semestre 5 alors que certains établissements appliquent les blocs de compétences.



Concernant l'alternance, on se dirigerait pour la campagne 2025 sur un mixte des procédures mises en place pour les campagnes 2023 et 2024.

Pour rappel :

- > En 2023, les étudiants étaient classés et admis en fonction de la COL et de leur rang de classement.
- > En 2024, suppression du classement. Les candidats sont admis dès lors qu'ils répondent aux critères de sélection et qu'ils ont un contrat d'alternance ou un engagement.

Pour 2025, les candidats seront à nouveau classés et devront avoir un contrat d'alternance pour être admis.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

3. Vie étudiante

3.1. Présentation des commissions et conseil des Instances consultatives de l'université et point sur l'appel à candidatures

Plusieurs commissions et conseils sont associés à la CFVU, chacun ayant des rôles spécifiques comme présenté lors du point sur les informations générales. Un appel à la participation supplémentaire est effectué en séance pour certaines commissions où il manque encore des candidatures.

Résultat des votes pour la commission exonération des droits d'inscription

Collège des enseignants chercheurs et enseignantes chercheuses : 2 membres élus

Les candidatures de **Magali COUMERT** et de **Christophe HOURIOUX** au titre des enseignants chercheurs et enseignantes chercheuses élus sont portées à l'attention des membres de la commission :

Nombre de membres constituant la commission : 40	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	COUMERT Magali : 26
Quorum : 18	HOURIOUX Christophe : 26
Membres présents : 19	
Membres représentés : 9	Abstention : 2
Total des membres présents et représentés : 28	Votes exprimés : 26

En conséquence, sont proclamés élus **Magali COUMERT** et **Christophe HOURIOUX**.

Collège des usagers : 2 membres élus

Les candidatures de **Dimitri ABAFOUR** et de **Timéo PIOT** au titre des usagers sont portées à l'attention des membres de la commission.

Nombre de membres constituant la commission : 40	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	ABAFOUR Dimitri : 26
Quorum : 18	PIOT Timéo : 26
Membres présents : 19	
Membres représentés : 9	Abstention : 2
Total des membres présents et représentés : 28	Votes exprimés : 26

En conséquence, sont proclamés élus **Dimitri ABAFOUR** et **Timéo PIOT**.



Résultat des votes pour la commission exonération ad hoc des droits d'inscription

Collège des enseignants chercheurs et enseignantes chercheuses : 2 membres élus

Les candidatures de **Magali COUMERT** et de **Christophe HOURIOUX** au titre des enseignants chercheurs et enseignantes chercheuses élus sont portées à l'attention des membres de la commission :

Nombre de membres constituant la commission : 40	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	COUMERT Magali : 26
Quorum : 18	HOURIOUX Christophe : 26
Membres présents : 19	
Membres représentés : 9	Abstention : 2
Total des membres présents et représentés : 28	Votes exprimés : 26

En conséquence, sont proclamés élus **Magali COUMERT** et **Christophe HOURIOUX**.

Collège des usagers : 2 membres élus

Les candidatures de **Dimitri ABAFOUR** et de **Timéo PIOT** au titre des usagers sont portées à l'attention des membres de la commission.

Nombre de membres constituant la commission : 40	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	ABAFOUR Dimitri : 26
Quorum : 18	PIOT Timéo : 26
Membres présents : 19	
Membres représentés : 9	Abstention : 2
Total des membres présents et représentés : 28	Votes exprimés : 26

En conséquence, sont proclamés élus **Dimitri ABAFOUR** et **Timéo PIOT**.

Résultat des votes pour la commission des relations internationales (CORI)

Collège des enseignants chercheurs et enseignantes chercheuses : 1 membre élu

La candidature de **Mariem GHARES** au titre des enseignants chercheurs et enseignantes chercheuses élus est portée à l'attention des membres de la commission :

Nombre de membres constituant la commission : 40	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	GHARES Mariem : 26
Quorum : 18	
Membres présents : 19	
Membres représentés : 9	Abstention : 2
Total des membres présents et représentés : 28	Votes exprimés : 26

En conséquence, est proclamée élue **Mariem GHARES**.



Collège des usagers : 1 membre élu

La candidature de **Timéo PIOT** au titre des usagers élus est portée à l'attention des membres de la commission :

Nombre de membres constituant la commission : 40	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	PIOT Timéo : 26
Quorum : 18	
Membres présents : 19	
Membres représentés : 9	Abstention : 2
Total des membres présents et représentés : 28	Votes exprimés : 26

En conséquence, est proclamé élu **Timéo PIOT**.

Résultat des votes pour le conseil de la documentation

Collège des usagers : 1 membre élu

La candidature de **d'Agathe CARRE** au titre des usagers élus est portée à l'attention des membres de la commission :

Nombre de membres constituant la commission : 40	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	CARRÉ Agathe : 26
Quorum : 18	
Membres présents : 19	
Membres représentés : 9	Abstention : 2
Total des membres présents et représentés : 28	Votes exprimés : 26

En conséquence, est proclamée élue **Agathe CARRE**.

Résultat des votes pour la commission de suivi PASS L.AS (COPIL)

Collège des usagers : 1 membre élu

La candidature de **Gabriel MAGNIN FEYSOT** au titre des usagers élus est portée à l'attention des membres de la commission :

Nombre de membres constituant la commission : 40	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	MAGNIN-FEYSOT Gabriel : 26
Quorum : 18	
Membres présents : 19	
Membres représentés : 9	Abstention : 2
Total des membres présents et représentés : 28	Votes exprimés : 26

En conséquence, est proclamé élu **Gabriel MAGNIN FEYSOT**.



Résultat des votes pour la commission appel à projets CVEC

Collège des usagers : 4 membres élus

Les candidatures de **Dimitri ABAFOUR**, **Anna FEKETE**, **Gabriel MAGNIN FEYSOT** et de **Hugo MAZER** au titre des usagers sont portées à l'attention des membres de la commission.

Nombre de membres constituant la commission : 40	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	ABAFOUR Dimitri : 26
Quorum : 18	FEKETE Anna : 26
Membres présents : 19	MAGNIN-FEYSOT Gabriel : 26
Membres représentés : 9	MAZER Hugo : 26
Total des membres présents et représentés : 28	Abstention : 2
	Votes exprimés : 26

En conséquence, sont proclamés élus **Dimitri ABAFOUR**, **Anna FEKETE**, **Gabriel MAGNIN FEYSOT** et **Hugo MAZER**.

Résultat des votes pour la commission césure

Collège des enseignants chercheurs et enseignantes chercheuses : 2 membres élus

Les candidatures de **Christine GUILLARD** et **Marie-Hélène SOUBEYROUX** au titre des enseignants chercheurs et enseignantes chercheuses élus sont portées à l'attention des membres de la commission :

Nombre de membres constituant la commission : 40	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	GUILLARD Christine : 26
Quorum : 18	SOUBEYROUX Marie-Hélène : 26
Membres présents : 19	
Membres représentés : 9	Abstention : 2
Total des membres présents et représentés : 28	Votes exprimés : 26

En conséquence, sont proclamées élues **Christine GUILLARD** et **Marie-Hélène SOUBEYROUX**.

Collège des usagers : 1 membre élu

La candidature de **Dimitri ABAFOUR** au titre des usagers élus est portée à l'attention des membres de la commission :

Nombre de membres constituant la commission : 40	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	ABAFOUR Dimitri : 26
Quorum : 18	
Membres présents : 19	
Membres représentés : 9	Abstention : 2
Total des membres présents et représentés : 28	Votes exprimés : 26

En conséquence, est proclamé élu **Dimitri ABAFOUR**.



Résultat des votes pour la commission CVEC sociale

Collège des usagers : 2 membres élus

Les candidatures **d'Agathe CARRE** et de **Gabriel MAGNIN FEYSOT** au titre des usagers sont portées à l'attention des membres de la commission.

Nombre de membres constituant la commission : 40	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	CARRÉ Agathe : 26
Quorum : 18	MAGNIN-FEYSOT Gabriel : 26
Membres présents : 19	
Membres représentés : 9	Abstention : 2
Total des membres présents et représentés : 28	Votes exprimés : 26

En conséquence, sont proclamés élus **Agathe CARRE** et **Gabriel MAGNIN FEYSOT**.

Commission permanente

La commission permanente est une instance interne et la désignation de ses membres n'est pas soumise au vote de la CFVU.

Pour rappel, elle se réunit dans les 15 jours précédant la commission et son rôle est de préparer et d'étudier en amont les points qui seront mis à l'ordre de jour de la séance. Elle est basée sur la représentation d'un ou deux membres des membres élus de la CFVU.

Enseignant collège A	- Florent MALRIEU - Christophe HOURIOUX
Enseignant collège B :	- Mariem GHARES
Biatss	- Graziella GAUTIER - Christèle HERVÉ
Etudiants	- Bastian DUENAS - Hugo MAZER

4. Conventions

4.1. Ecole polytechnique universitaire de Tours

4.1.1. Convention relative au partenariat entre l'université de Tours – Polytech Tours et la société Agileo automation (*visa daj n°2024-1691*)

Cette convention précise les modalités de collaboration à développer ou à créer dans plusieurs domaines entre les deux établissements, notamment dans la proposition de stages et d'offres d'emploi et la réalisation d'interventions ou conférences sur des sujets généraux liés aux métiers de la société Agileo et sujets techniques.

Les frais de déplacement et de séjour (hôtel et restaurant) à Tours, pour la mise en œuvre de ces actions, seront remboursés par l'Université sur présentation d'une facture avec les justificatifs associés.

Elle prend effet à compter de la date de sa signature.



Elle est conclue pour une durée de 2 ans, renouvelable exclusivement par voie d'avenant pour une durée d'un an maximum.

Elle s'applique à toutes les conventions particulières prises sur son fondement ce même si le terme de ces dernières est postérieur au terme de la présente convention cadre.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

4.2. UFR de médecine

4.2.1. Convention de partenariat 2024-2027 entre l'université de Tours et centre hospitalier régional de Tours concernant les Jeudis de la Santé (Visa DAJ 2024-1293). (visa daj n° 2024-1293)

La convention a pour objet de renouveler le partenariat et d'en définir les conditions et engagements entre les établissements pour l'organisation, la promotion et l'accessibilité des Jeudis de la santé. Les Jeudis de la santé, conférences-débats à destination du grand public, permettent d'aborder des grands thèmes de santé tels que les questions de santé publique, la promotion, la prévention et l'éducation en santé.

L'organisation est placée sous la responsabilité de la ville de Tours.

L'engagement de l'université de Tours consiste en la mise à disposition de locaux, personnel et matériel lorsque la conférence a lieu dans ses locaux, à assurer la promotion des Jeudis de la santé et à proposer la participation d'enseignants-chercheurs de l'université de Tours compétents sur les thématiques abordées.

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature.

Elle est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable exclusivement par voie d'avenant.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

4.3. Université de Tours

4.3.1. Avenant à l'accord d'exploitation du projet Digital FCU (visa daj n° 2024-1684)

Pour rappel, le projet Digital FCU constitue une expérimentation d'ampleur qui vise à définir les modalités de la collaboration des universités partenaires pour la commercialisation d'actions de formation courtes et à distance dans le champ de la formation professionnelle continue sur une place de marché nationale opérée par France Université Numérique.

L'avenant porte sur la modification de l'article 11 de la convention préalablement votée lors de la CFVU du 16 novembre 2023 et concerne les conditions financières et l'accord sur la répartition du chiffre d'affaires tiré de chaque formation (prix de la formation achetée par l'utilisateur) :

- « • Trente pour cent (30%) seront affectés à FUN pour la prise en compte de ses charges et frais liés notamment à l'hébergement des formations. Il est entendu par « hébergement » : l'hébergement de la plateforme et des contenus, l'appui à la commercialisation, le marketing, la diffusion, le streaming, la gestion des flux, les reversements ;
- Vingt pour cent (20%) seront affectés à l'université productrice de la formation (la « redevance »). Il s'agit de permettre à l'université productrice notamment la rémunération au titre de la propriété intellectuelle attachée à la formation, la rémunération de l'expert pédagogique pour l'animation de la formation le cas échéant, ainsi que la rémunération des tuteurs motivationnels attachés à la formation, le cas échéant ;
- Vingt-cinq pour cent (25%) seront affectés à l'amortissement afin de permettre la mise à jour des contenus de formation tous les trois (3) ans sur décision du comité de pilotage. Le montant de l'amortissement est conservé par FUN et reversé à l'établissement désigné par décision du comité de pilotage.
- Vingt-cinq pour cent (25%), correspondant au solde, est affecté à l'université participante. »

La proposition soumise au vote, est validée à l'unanimité.



4.3.2. Convention relative au partenariat entre l'Université de TOURS et l'École Supérieure d'Art et de Design appelée TALM Tours concernant l'adhésion au service de santé étudiante (SSE) pour l'année universitaire 2024-2025 (*visa daj 2024-1307*).

Cette convention a pour objet de définir modalités de partenariat entre les deux établissements concernant l'accès aux prestations du service de santé étudiante.

Les étudiants de TALM-Tours bénéficieront d'une surveillance médicale préventive, d'un contrôle et d'une mise à jour des vaccinations et d'un accès :

- aux prestations du Centre de Planification et d'Éducation Familiale Universitaire ;
- aux consultations spécialisées du service (psychologie, psychiatrie, diététique, assistante sociale, orthophonie dans le cadre d'aménagement d'examens, hygiène dentaire, médecine générale et dépistage des infections sexuellement transmissibles, tabacologie, médecine du sport, conseil conjugal et familial, préconisations dans le cadre des aménagements des études et des examens) ;
- aux actions sur sites de prévention et de promotion de la santé : au minimum deux actions par année universitaire seront menées sur le site de TALM-Tours, sur des thématiques à déterminer.

La participation financière de TALM-Tours par année universitaire est fixée sur la base suivante :

- Participation par étudiant : 12 euros (montant global) ; la liste des étudiants sera établie par une fois la rentrée effectuée, et signée par la direction de TALM-Tours ou la secrétaire pédagogique de TALM-TOURS.

- Le nombre total des étudiants inscrits par promotions doit être pris en compte pour le calcul de la somme à verser au SSE ;

Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie par l'université de Tours au cours du premier trimestre de l'année universitaire.

La présente convention entre en vigueur rétroactivement à compter du 01/09/2024.

Elle est conclue pour une durée d'un an.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée